

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni aux Caves de Labastide à Labastide de Lévis, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
04 décembre 2024

Date d'affichage :
04 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 10122024 /2.4

Nombre de voix délibératives :
47

Membres titulaires présents : 43

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Christian HAMON (représenté par Thierry FOUCHÉ)

Membres suppléants présents : 1

Thierry FOUCHÉ (Christian HAMON)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES).

Membres titulaires excusés : 17

Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Vincent COLOM, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Gilles GINESTET, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric JOURDE, Nicolas LEROUX, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Michel SABLAYROLLES, Mickaël VIATGE.

Objet : Révision de règlement budgétaire et financier

Monsieur le Président rappelle que les membres du comité syndical ont adopté depuis le 1er janvier 2023, la nomenclature de règles budgétaires M57, pour le budget principal et le budget annexe IRVE, permettant ainsi une plus grande marge de manœuvre pour les collectivités.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la Loi du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, dans son article 191, Introduit une nouvelle annexe au compte administratif dite « *annexe environnementale des collectivités locales* », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

De manière complémentaire, Monsieur le Président ajoute que le SDET a recours à la pluri-annualité budgétaire pour le budget Principal et le budget annexe IRVE le cas échéant.

Certaines lignes, de dépenses, du budget pourront être présentées sous la forme :

- d'autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour partie de la section d'investissement ;
- d'autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP) pour partie de la section de fonctionnement.

En fonction de ces éléments, et pour les intégrer au Règlement Financier et Budgétaire du SDET, Monsieur le Président a proposé aux membres de se prononcer.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **De modifier les paragraphes 8.2 du Compte Administratif (CA) et 8.3 du Compte Financier Unique (CFU),**
- **De modifier le paragraphe B de Gestion Pluriannuelle des crédits afin d'avoir recourt aux AP/CP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement)**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte relevant de cette décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 10 décembre 2024

**Le Président
M. Alain ASTIE**

**Le secrétaire de séance
M. Didier GAVALDA**

